

# HOROYA

Quotidien national

N°8090 DU JEUDI 17 MARS 2022 \* 61<sup>ème</sup> ANNÉE | www.journalhoroya.net \* horoya1958@gmail.com | PRIX : 2 000 GNF

### LES MESURES BARRIÈRES SANITAIRES CONTRE LE CORONAVIRUS

Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et le savon après tout contact.

Se couvrir le nez et la bouche en cas d'écoulement nasal, de toux, d'éternuement avec un mouchoir (papier ou tissus).

Conduire dans une formation sanitaire toute personne présentant des symptômes suspects en provenance des pays touchés.

Les formations sanitaires sont invitées à prendre toutes les dispositions pour la détection et le traitement de tous cas éventuels.

## ALY TOURÉ SUR LE DOSSIER NABAYAGATE



Le parquet Spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (Crief) a animé une conférence de presse ce mardi 15 mars 2022 pour parler non seulement de ses fonctions et attributions, mais aussi des dossiers à sa possession. P.4

# « Toute personne pour suivie devant la CRIEF viendra répondre... »

### FIN DE LA MISSION DU NDI EN GUINÉE



Les grandes recommandations P.2



### MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRALIQUE ET DES HYDROCARBURES

## Des cadres nommés prennent fonction

### POLITIQUE

## La plate-forme UPP tient sa session plénière P.5



Journal Horoya



Q Horoya

Site web : www.journalhoroya.net

### POUR VOS ABONNEMENTS

Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum  
Tél : (+224) 622 175 348 / 664 633 212 - BP : 191 Conakry  
E-mail : horoya1958@gmail.com



## FIN DE LA MISSION DU NDI EN GUINÉE

## Les grandes recommandations

Une mission d'évaluation technique du NDI (National Democratic Institute) a séjourné à Conakry du 9 au 15 mars 2022. Dirigée par Dr Christopher Fomunyoh, Directeur régional Afrique au NDI, elle a animé mardi une conférence de presse dans un complexe hôtelier de la place.

Durant son séjour, la mission a rencontré plusieurs acteurs sociopolitiques pour échanger et s'imprégner des défis et des opportunités pour une transition inclusive et apaisée.

Ainsi, à l'occasion de sa conférence de presse, la délégation par la voix de Kevin Koffi Adomayakpor, Directeur Résident au NDI-Burkina a salué l'accueil que la Guinée a réservé à la mission avec en tête le colonel Mamadi Doumbouya, le chef du gouvernement, Mohamed Béavogui, les coalitions des partis politiques, les associations de médias, les coordinations régionales et les représentants des partenaires au développement.

A en croire à Kevin Koffi, "la visite de la délégation a coïncidé avec un certain nombre d'actions entreprises par les acteurs guinéens qui visent à renforcer la crédibilité de la transition. Il s'agit notamment d'une déclaration signée par 58 partis politiques et associations exigeant une

plus grande transparence et plus d'inclusion dans le processus de transition, une mission d'écoute et de sensibilisa-

ment de transition de son intention d'organiser des assises nationales dont le lancement est prévu pour le 22 mars 2022, pour sol-

du gouvernement et du CNT, la composition nominative des membres de l'organe décisionnel central de la transition, le

-Protéger et garantir les droits et libertés des citoyens, y compris la liberté d'expression et le pluralisme des opinions,

garde de la démocratie, et éduquer les militants et sympathisants des partis sur leurs droits et responsabilités, utiliser la période de transition pour renforcer la démocratie interne au sein des partis, notamment en donnant la priorité à l'inclusion des femmes et des jeunes et en leur offrant des opportunités de leadership, engager les autorités dans des discussions sur les réformes du cadre juridique des partis politiques guinéens et des élections afin de mettre en valeur la diversité ethnique du pays et de professionnaliser les partis politiques afin de diminuer le poids des replis identitaires en politique".

## A la société civile :

"D'intensifier les efforts d'éducation civique et d'engagement citoyen afin d'élever

le niveau de participation citoyenne dans les différentes plateformes consultatives pendant la transition, continuer à observer et à suivre les performances des divers acteurs pendant la transition, participer et fournir une expertise sur les réformes et les politiques publiques telles que l'élaboration d'une nouvelle constitution et la création d'institutions démocratiques fortes et indépendantes visant à établir des processus électoraux transparents et inclusifs, mettre en œuvre des programmes innovants tels que des sondages d'opinion publique qui collectent, analysent et reflètent les voix des citoyens et des initiatives pour lutter contre la désinformation, les fausses nouvelles et les discours à caractère haineux".

Quant aux médias, la mission les appelle à "contribuer à la sensibilisation, à l'éducation civique et électorale et à l'engagement citoyen pendant la transition, à éviter d'exacerber la polarisation et la désinformation politique et/ou ethnique et promouvoir le développement et le respect des normes et standards d'éthique professionnelle, de rechercher des points d'entrée pour contribuer à l'élaboration, à la mise à jour et à la promotion de la législation protégeant la liberté d'expression et des médias et le droit à l'information".

Amadou Kendessa Diallo



tion nationale par le CNT dans toutes les régions du pays sur la réforme constitutionnelle".

A ceci, il a ajouté "l'annonce par le gouverne-

liciter la contribution des citoyens sur différents aspects de la transition".

## La mission entre inquiétude et optimisme

Au titre des observations, la mission du NDI a noté la volonté d'une grande partie des Guinéens à un "retour à l'ordre constitutionnel" et "à un régime démocratique dans des délais raisonnables, après des réformes inclusives de la constitution et du cadre électoral, et à travers des élections crédibles et transparentes".

Malgré l'optimisme affiché de la mission, elle a "identifié des risques potentiels à même de raviver les tensions politiques, voire la violence, s'ils ne sont pas traités rapidement". Ces risques peuvent être liés au "manque de clarté sur le chronogramme de la transition et l'ordre des priorités pour la période de transition".

"De nombreux Guinéens se sont plaints des actions récentes des autorités de transition qui contredisent certaines de leurs déclarations antérieures, faites dans les moments qui ont suivi la prise de pouvoir", a rapporté la mission.

Par ailleurs, il faut aussi préciser que selon la mission "si les membres d'autres organes de la transition sont connus, notamment les membres

Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), reste inconnue. De nombreux Guinéens estiment qu'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les populations fassent confiance à des décisions prises par un organe dont la composition nominative reste inconnue".

Car, "une telle opacité génère une méfiance croissante et un manque potentiel de responsabilité et de redevabilité qui pourraient affaiblir la confiance nationale et internationale dans le processus de transition".

## A cet effet, la mission du NDI recommande...

La mission du NDI a élaboré une série de recommandations : "Tirer profit de cette occasion historique pour donner l'exemple en réalisant des réformes constitutionnelles et électorales inclusives et en organisant des élections démocratiques à temps et de manière transparente,

-Publier un chronogramme de la transition pour clarifier et cibler les actions des entités gouvernementales, des partis politiques, de la société civile et des autres parties prenantes afin de renforcer la confiance et la participation des citoyens et de garantir le succès de la transition,

-Initier et maintenir un processus de consultation permanente, flexible et inclusif entre les principales parties prenantes afin de promouvoir de meilleures, et plus solides, lignes de communication avec les acteurs politiques et civiques, sans faire duplication des institutions de la transition et/ou de leurs compétences,

-Prendre des mesures délibérées pour inclure les femmes dans les institutions de transition et élaborer des politiques sensibles au genre, y compris pour ce qui est des réformes constitutionnelles et électorales,

-Donner la priorité aux réformes qui démontreront l'engagement public de l'armée à ramener le pays à un régime civil et démocratique, et développer un consensus national autour de questions importantes qui seront mieux prises en charge à long terme par un gouvernement et une législature élus,

-Publier la liste nominative des membres du CNRD dans un souci de transparence et du renforcement de la confiance entre Guinéens".

Aux partis politiques, elle recommande, de "s'engager de manière proactive dans la transition et mener une évaluation critique des rôles et des responsabilités des partis politiques dans la construction et la sauve-

# HOROYA

Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée  
E-mail: horoya1958@gmail.com  
Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

**DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM**  
Ibrahima Koné  
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99  
konesayon1@gmail.com

**SECRETAIRE GENERAL**  
Lanciné Camara  
Tél: 622 34 17 77 lacicama@gmail.com

**RUBRIQUE CULTURE & SPORTS**  
Dinah Salifou Soumah Tél: 628 36 43 56

**RUBRIQUE ÉCONOMIE**  
Lansana Sarr Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

**RUBRIQUE INTERNATIONALE & ÉCONOMIE**  
Jean Marie Morgan Tel : 622 26 97 26

**RESPONSABLE SITE WEB**  
Youssouf Hawa Kéïta Tél : 622 28 54 00

**CHEF SERVICE FABRICATION**  
Abdoulaye Alsény Bangoura  
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

**CHEF SAF**  
Aïssata Bilivogui Tél: 622 55 61 42

**CHEF SERVICE COMMERCIAL**  
Amara Sylla Tél: 628 80 71 88



ANAIM-CBG

## Pour une franche collaboration



Le Directeur général de l'ANAIM (Agence Nationale d'Investissement Minier), Mohamed Bangoura et son adjoint Djossé Oularé poursuivent leur prise de contact avec les responsables des compagnies minières installées en République de Guinée. Ces visites de travail visent à rendre plus dynamique le partenariat traditionnel existant déjà entre ces différentes unités industrielles et l'ANAIM.

Après la Direction de la Compagnie RUSAL, c'était le tour des responsables de la CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) de recevoir ce lundi, 10 mars les deux Directeurs dans leurs installations

à Kamsar. Implantée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1963 dans la



région administrative de Boké plus précisément à Kamsar, la Compagnie des Bauxites de Guinée a eu sa première production de bau-

xites en Guinée depuis les années 1973.

Mohamed Bangoura mettra cette occasion à profit pour réitérer sa volonté de rétablir la franche collaboration avec la CBG. Par conséquent, il souhaite un renforcement des relations mutuelles de coopération et de travail entre les deux entités.

Selon M. Bangoura, l'ANAIM et la CBG vont évoluer ensemble dans le but de pérenniser les

échanges périodiques dans un esprit de partenariat gagnant-gagnant.

Ibrahima Sory Bangoura

## Billet

### Le CNRD ne doit jamais se laisser distraire

Cela y va dans l'intérêt général de toutes et de tous les guinéens épris de paix, de justice, de dignité et de progrès. C'est dans cet ordre d'idées qu'en dépit de toutes complaisances, le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) ne doit jamais se laisser distraire dans son élan pris le 5 septembre 2021. Un engagement à la fois novateur dont le pesant d'or dans tous les domaines de la vie active du citoyen guinéen longtemps martyrisé par les siens propres ne fait plus de doute. Autrement dit, le regard des 15 millions de guinéens est désormais tourné vers ce nouveau contrat social proposé par le CNRD, qui n'a pas droit à l'erreur selon le Président de la République, Colonel Mamadi Doumbouya. Une déclaration fortement soutenue, détaillée et clarifiée par la charte de la Transition, une charte bien fouillée, celle qui aura pris en compte toutes les préoccupations des masses laborieuses de notre pays. En ce sens que seule "la justice doit nous servir de guide" a toujours martelé le Colonel Doumbouya.

Raison pour laquelle, le CNRD dans son parcours a l'obligation de farouchement combattre le clientélisme, la corruption sous toutes ses formes, le détournement et le vol des deniers publics.

En ce tourment décisif de l'histoire de notre pays, tout citoyen guinéen doit s'inscrire dans la dynamique du travail bien fait, mais aussi de la discipline le tout soutenu sans relâche par une rigueur dans "la gestion des ressources humaines et financières".

Dans le choix des hommes et des femmes devant exercer une parcelle de responsabilité, il n'est nullement exagéré d'attirer l'attention des dirigeants sur une certaine prudence à observer à l'endroit de qui qu'il soit. Car, avec des hommes et femmes compétents, honnêtes et intègres réellement engagés pour la nation, l'on peut sans risque de se tromper affirmer qu'avec le CNRD et son Président, une "nouvelle Guinée est possible" ; une Guinée débarrassée de ses maux et tous les maux qui gangrènent la patrie depuis bientôt quelques décennies.

Fofana Sékou Bantoun

## FLAMBÉE DES PRIX DES DENRÉES DE CONSOMMATION EN GUINÉE :

### Des paradoxes à expliquer

La flambée des prix devient, ces derniers jours, une préoccupation nationale. Le phénomène reste insupportable pour bon nombre de ménages. Les autorités semblent surprises par le phénomène. Pourtant, l'institut national de statistiques (INS) a sonné l'alarme depuis février 2022.

**L'inflation une question sensible et complexe...**

Le pouvoir d'achat est la quantité de biens et services qu'un revenu permet d'acheter. Dans son bulletin mensuel de janvier 2022, l'institut national de statistiques (INS) notait une hausse de 1,5% de l'indice des prix à la consommation des ménages guinéens par rapport au mois de décembre 2021. Toujours selon l'INS, cette hausse est liée essentiellement aux fonctions de consommation ci-après : « Produits alimentaires, boissons et tabac » (1,6%), « santé » (1,9%), « habillement » 0,6% ; « logement, électricité, eau et gaz » 1,6% ; « ameublement » 2,6%, « transport » (0,4%) ; « loisir, spectacle et culture » (0,2%).

Il est utile de rappeler que les chiffres précédents datent de janvier 2022. Trois mois après,

les guinéens continuent de constater que leur pouvoir d'achat fond comme neige au soleil. Pour preuve, un groupe de femmes a attiré l'attention du chef de l'Etat sur la baisse de la cherté de vie en marge de la journée internationale des femmes. La principale inconnue reste la durée de la crise.

**Des paradoxes à expliquer**

L'évolution des prix sur les marchés guinéens relance le débat sur les déterminants de l'inflation. Jusqu'ici, les économistes étaient presque d'accord sur l'hypothèse selon laquelle une croissance de la masse monétaire et du taux de change a un effet positif sur les prix.

En termes simples, l'inflation s'explique par la dépréciation du taux de change de la monnaie nationale. Toutefois, l'observation du marché de change montre que le franc guinéen se porte très bien par rapport aux devises étrangères. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le taux de change fourni par la Banque Centrale de la République de Guinée.

En ce 09 mars 2022, le cours officiel de change du dollar des Etats-Unis par rapport au franc

guinéen s'établit à GNF 8846,8745, contre 9735,0928 le 03 septembre 2021, soit une appréciation de 9,12%. L'appréciation du franc guinéen par rapport aux monnaies étrangères s'explique par la liquidité du marché des changes, reflétant l'évolution positive du rapatriement des recettes d'exportations et l'impact des réformes entreprises au niveau du marché des changes depuis la mise en place de la salle de marché.

Étant entendu que le franc guinéen se porte bien, la flambée des prix sur les marchés ne peut donc pas être une inflation importée. Donc l'économie guinéenne traverse une inflation locale qui trouve son origine dans le ralentissement de l'activité économique « **les importations** ».

L'autre paradoxe qui caractérise les marchés de consommation est le manque d'incidences positives de la réduction du prix du carburant à la pompe. Le 27 septembre 2021, la junte dans l'optique d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages a réduit le prix du litre d'essence de 11000 Fg à 10000 Fg, soit une baisse de 10%. Les marchés n'ont cependant pas produit les

effets escomptés.

En observant les marchés de consommation, cette inflation peut s'expliquer par une crise de l'offre. La demande des biens de consommation est forte par rapport à l'offre sur le marché. Cela résulte très certainement du manque de confiance des acteurs économiques.

**Et la crise Russo-Ukrainienne ?**

La crise Russo-Ukrainienne aura certes de l'impact sur l'économie guinéenne mais elle n'explique pas la flambée des prix en Guinée. Cette crise date du 22 février 2022 alors que la flambée des prix se constate déjà en janvier 2022. La crise Russo-Ukrainienne va impacter le niveau d'exportation de bauxite de la compagnie CBK. Une perturbation du niveau d'exportation de la CBK signifie une baisse des recettes de l'Etat dont l'ampleur dépendra de la durée de la crise.

**Une Inflation qu'il faille étouffée**

Cette flambée des prix risque d'avoir des conséquences sur le plan économique et social.

Ainsi, il est urgent de la juguler. Les solutions proposées peuvent être à court et long terme. Toutefois, l'urgence est dans le court terme. Pour cela, il faut entre autres :

V' **Etre plus à l'écoute des acteurs** : le dialogue permettra de rétablir la confiance au niveau des opérateurs économiques. Cela permettra

V' **Plafonner les prix (court terme)** : Créer un bouclier pour le pouvoir d'achat des citoyens. Ce bouclier peut être financé par l'endettement ou par des avantages fiscaux. La possibilité d'endettement semble être faible pour un gouvernement de transition.

V' **Activer une cellule de veille** : rendre opérationnel les services publics en charge du contrôle des prix.

V' **Rectifier le budget** : à travers la loi des finances rectificatives, le gouvernement a la possibilité d'opérer des coupes budgétaires au sein de certains services. Des coupes budgétaires de l'ordre de 5% permettront de supporter le bouclier qui va être créé autour du pouvoir d'achat.

Amadou Tidiane Barry, consultant en évaluation des politiques publiques



## ALY TOURÉ SUR LE DOSSIER NABAYAGATE

# « Toute personne poursuivie devant la CRIEF viendra répondre... »

Le parquet Spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (Crief) a animé une conférence de presse ce mardi 15 mars 2022 pour parler non seulement de ses fonctions et attributions, mais aussi des dossiers à sa possession.

Une occasion saisie par le procureur Aly Touré pour évoquer la sulfureuse affaire relative à l'inculpation de l'ancienne ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Zenab Dramé, citée dans une affaire de présumé détournement de 131 milliards de francs guinéens.

Absente du pays bien avant le 05 septembre, Zenab Dramé n'a pas été entendue pour le moment par la CRIEF alors que d'autres personnes citées dans ce même dossier comme l'ancien ministre Ismaël Dioubaté a été entendu et écroué à la maison centrale de Conakry.

Interpellé sur la question, Aly Touré, a été précis et catégorique : « C'est vrai qu'on a ouvert l'information judiciaire contre madame Zenab Dramé, Tibou Kamara, Ismaël Dioubaté et Eveline Fola Mansaré. Les trois derniers noms que j'ai cités sont actuellement en Guinée et ils ont été entendus devant la chambre d'instruction. La première (Zenab Dramé) n'est pas en Guinée. Il y a une



convocation qui a été émise régulièrement à son adresse, qui a été signifiée à son domicile et signifiée à ses avocats qui sont actuellement en Guinée.

La communication a été signifiée à ses avocats. La date de la comparution arrivée, les avocats sont venus voir la chambre de l'instruction pour les faire savoir que leur client n'est pas en Guinée et qu'elle serait con-

lescente. Ils ont donc sollicité un délai de la chambre de l'instruction pour leur accorder le temps pour que celle-là revienne en Guinée pour être entendue sur les faits qui lui sont reprochés.

Nous sommes à ce stade. En tout état de cause, qu'elle vienne ou qu'elle ne vienne pas, une procédure judiciaire est une procédure entière parce qu'elle

concerne des personnes sur le territoire guinéen et des personnes qui sont en dehors du territoire ».

Par ailleurs, le procureur spécial souligne que toute personne poursuivie par la CRIEF viendra répondre ou la CRIEF la fera venir.

« A ce stade, nous n'allons pas parler d'extradition parce que les avocats sont venus solliciter un délai pour permettre à cette dame (Zenab Dramé) de venir. La chambre est en train d'observer ce délai. Mais je vais rappeler que les personnes qui sont poursuivies, si elles sont en dehors de la Guinée et qu'on sent un refus catégorique pour elles de rejoindre leur pays, nous avons des coopérations judiciaires bilatérales et multilatérales qu'on appelle l'entraide judiciaire internationale (...). Nous avons suffisamment ce mécanisme qui nous permet d'avoir des gens dans

notre pays qui sont poursuivies par les juridictions nationales. Dans ce cas, nous n'avons aucune inquiétude. Nous savons que toute personne poursuivie devant la CRIEF viendra répondre devant la CRIEF ou on la fera venir ».

La Crief a inculpé 114 personnes dont 8 en détention.

Selon Lory Tonguino, substitut du procureur depuis que la CRIEF a commencé à travailler, cette juridiction spéciale a inculpé 114 personnes pour des raisons diverses, relevant de sa compétence.

Parmi ces inculpés, seulement huit (8) sont en détention (préventive) à la maison centrale, 106 autres sont placés sous contrôle judiciaire. Il y a également sept personnes morales sont également inculpées.

Dans un tableau qu'ils ont dressé, ils annoncent que la Cour de Répression des Infractions Économiques (Crief) a reçu en tout 28 dossiers dont deux qui sont prêts à être jugés et 26 dossiers en instruction.

Balla Yombouno

## MAFANCO

# Le procès de Mariama Bobo Baldé renvoyé au 22 mars pour la poursuite des débats

Poursuivi pour flagrant délit de coup et blessures volontaires sur la personne de Mariama Bobo Baldé, le guinéo-libanais Mouctar Ajimi a comparu ce mardi 15 mars 2022 au Tribunal de Mafanco. Pour des raisons de non compréhension, le procès a été renvoyé au 22 mars afin de trouver un interprète arabe à la demande du prévenu.

L'avocat de la partie civile reste optimiste malgré le préjudice que ce renvoi cause psychologiquement à sa cliente : « Le dossier a été renvoyé pour la simple raison que le prévenu souhaite s'exprimer en langue arabe. C'est un droit pour lui, c'est la langue qu'il comprend le mieux et s'il souhaite s'exprimer en arabe pour organiser ses moyens de défenses, le Tribunal ne peut que le lui accorder et c'est ce qu'il fut fait. Ce n'est pas ce que nous avions souhaité, parce que ma cliente est souffrante et elle souhaite aller se faire soigner ailleurs. Sauf que le tribunal a besoin de sa version des faits. Et quand c'est comme ça, il faut qu'elle soit là pour apporter la clarté dans ce dossier

parce que c'est elle qui a subi ce qui a été commis comme série d'infractions », a affirmé Me Gilbert Tohon Camara.

Mère de trois enfants, madame Martin Mariama Bobo aurait été victime d'un accident prémédité par le prévenu. Il y a de cela trois semaines. Selon elle, le nommé Ajimi l'aurait harcelée pendant un moment avant de passer aux faits qui lui sont reprochés.

Depuis lors, elle ne demande que "justice". C'est pourquoi, elle se dit très déçue de cette décision du tribunal. Elle a souhaité entendre une évolution positive dans ce dossier après trois semaines d'agonie : « il se peut que vous ne voyez pas moralement ce

que je traverse, mais physiquement, vous voyez mon état, les deux bras cassés, avec mon cou et toutes les autres cicatrices. Et aujourd'hui, je viens attendre celui qui m'a harcelé en français, dire qu'il ne comprend pas la langue française et le tribunal renvoie mon dossier au 22 mars.

Et moi, ça fait trois semaines que je vis dans la douleur extrême, trois semaines que je suis privée de ce que j'aime faire (...) Tout ça pour venir attendre une telle décision. Vu que j'ai attendu tout ce temps, je n'ai pas eu les bons soins. Et je n'ai pas été traitée comme je le devrais en tant que citoyenne guinéenne. Je vais donc aller me

soigner ailleurs pour venir le 22 mars et poursuivre le dossier si mon état me le permet et au cas contraire, je reviendrais quand ça ira mieux », a déploré Mme Martin Mariama Bobo Baldé.

Malgré cette déception qui se lis sur son visage défiguré, Mme Martin laisse entendre qu'elle va se battre tant qu'il y a une lueur d'espoir pour obtenir la justice qu'elle mérite. « Tant je suis en vie, tant que ma bouche peut s'ouvrir et que je me tiens sur mes deux pieds, je suivrais ce cas jusqu'au bout pour obtenir justice », a-t-elle dit.

Poursuivant, elle accuse l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM), de ne

pas avoir considéré son cas dès le début de cette affaire. « J'ai porté plainte à l'OPROGEM pour violence basée sur le genre, pour harcèlement et tentative de meurtre.

Ces mêmes personnes en qui j'ai eu confiance pour me protéger n'ont rien fait de tel. Ce sont eux-mêmes qui ont voulu m'enterrer vivante. Le libanais Mouctar Ajimi s'est défendu en disant que c'était un accident et l'OPROGEM a cru à un étranger qui n'avait pas la moindre égratignure par rapport à moi avec toutes mes blessures et malgré les témoins des faits. On m'a juste dit que c'était un accident et que ça leur dépasse ».

Source : Guineenews



MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRALIQUE ET DES HYDROCARBURES

# Des cadres nommés prennent fonction

La salle de réunion du Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures a servi de cadre mardi, 15 mars à la cérémonie de passation de service des directeurs généraux et nationaux, nommés récemment par décret. La rencontre présidée par l'inspecteur général, Sâdou Diallo, a mobilisé amis, parents et plusieurs cadres dudit département.

Le secrétaire général du Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures, a introduit les

cabinet, loué les efforts consentis par les cadres sortants. Et s'est réjoui également de l'engagement et

exprimé toute sa gratitude au Président de la Transition, Colonel Mamadi Doumbouya, pour le choix porté à sa modeste personne, en le nommant au poste du DNA de l'Energie.

Il les a rassurés de sa disponibilité, de sa sincérité et de sa loyauté pour une franche collaboration avec toute l'équipe de son cabinet pour le bon fonctionnement du service. « Car, notre mission est noble et exaltante parce qu'elle consiste à accompagner et à piloter la réalisation de tous les projets d'électrifications à l'échelle nationale et sous régionale », a-t-il souligné.

Il fait remarquer que les enjeux et les défis du secteur de l'Energie qui les attendent sont énormes. « Mais, je reste convaincu qu'ensemble, nous pourrons relever les défis et les transformer en des opportunités d'investissement, dans l'intérêt supérieur de notre pays. Pour mener à bien cette mission salvatrice, on a besoin de l'accompagnement et de l'implication de tous pour transcender les obstacles, afin d'atteindre les objectifs que nous

nous sommes assignés », ajoute-t-il.

Quant au nouveau directeur national des hydrocarbures, Dr. Mohamed Bangoura, la gestion de cette direction est importante dans le développement socioéconomique du pays. « Je mesure à juste titre la responsabilité qu'on m'a confiée et le défi qui nous attend. Je ferai tout pour mériter cette confiance du Président de la République et celle du ministre de l'Energie, l'Hydraulique et des Hydrocarbures, » a-t-il souligné.

Dr Bangoura a rappelé que le pétrole est une ressource de

plus en plus rare et non renouvelable. Il est donc du devoir de tout gouvernement de défendre les intérêts légitimes de l'Etat, dans la gestion efficace de cette richesse pour le bien-être de la nation toute entière. « Seule une bonne gestion des ressources pétrolières dans un cadre de développement durable de la population nous permet d'éviter que le pétrole ne se transforme en malédiction », a-t-il conclu.

Il a rassuré le personnel de sa franche et loyale collaboration, pour la bonne réussite du travail.

Ibrahima Sory Bangoura & Rougui Bah



directeurs nationaux et généraux nommés à ces différents services tout en remerciant le personnel pour le déplacement effectué.

Poursuivant son intervention, il a, au nom du ministre et tous le

la détermination dont les nouveaux directeurs ont fait preuve depuis leurs nominations.

A l'occasion, le directeur national adjoint entrant de l'Energie, Salifou Camara a

## POLITIQUE

# La plate-forme UPP a tenu sa session plénière

Le débat était axé sur l'examen de plusieurs points allant dans le sens de la réussite de la Transition en Guinée, notamment, le compte-rendu de la rencontre entre la plate-forme UPP avec le président du CNT, sur l'augmentation du nombre de conseillers allant de 81 à 114; la rencontre en vue avec le MATD. Une quinzaine de représentants de partis politiques que compose l'Union des Partis Politiques UPP avaient pris part à la rencontre. Elle s'était tenue au siège du Parti de l'Unité et du Progrès PUP sous la présidence d'honneur de son vice-président, M. Jean Paul Sarr.

Au sortir de la salle, le porte-parole de ladite plate-forme, Dr. Sékou Kouréïssy Condé est revenu point par point sur le temps fort de la rencontre.

Concernant le premier point, Dr. Sékou Kouréïssy Condé a dit que : « La rencontre qui s'était déroulée dans une atmosphère de convivialité et d'échanges fructueux, avec le Président du CNT, avait pour objectif de demander une augmentation du nombre de conseillers allant de 81 à 114 membres ».

Parlant du second point, Dr. Condé a noté que la mission d'une fondation de l'Etat œuvre dans le sens de la promotion des organisations de la société. A cette occasion, la délégation de l'UPP a salué la présence de ces observateurs et ensuite a réitéré la volonté de voir la classe politique jouer pleinement son rôle pendant



cette période de Transition. « Nous avons ensemble examiné sur leur demande, la question liée au rôle de CENI pendant cette période ». Le troisième

point a porté sur l'examen et les leçons à tirer après signature du document portant sur les préoccupations des partis politiques pendant cette

première tranche de la Transition.

La plate-forme a salué les 58 partis politiques signataires de ce document. « Un document que nous considérons comme l'expression de notre ferme volonté de dialogue. Cette volonté de dialogue, caractérisée par l'énumération des points doivent faire l'objet de discussions. Ce n'est pas un document de contestation ou de protestation, mais plutôt d'observation et d'alerte. Pour dire que nous voulons un dialogue de vérité, de transparence. Nous voulons la réussite de la transition sur base de la vérité partagée », a-t-il précisé.

Par rapport à leur rencontre avec le ministre de MATD, Mory

Condé, Dr. Sékou Koureïssy Condé, saluant l'initiative a souhaité voir un cadre de concertation efficace permettant d'ouvrir un couloir pendant cette période de transition entre la classe politique et les autorités de la Transition parallèlement aux efforts que vont déployer ses conseillers. nous voudrions que le premier ministre puisse être le porteur de ce cadre de concertation avec l'intermédiation et l'organisation du MATD ».

Il a estimé qu'à date, les différentes actions posées par le CNRD, au début avaient suscité beaucoup d'enthousiasme et qui méritent d'être examinées par l'ensemble des acteurs concernés, dans un processus inclusif permettant un retour apaisé à l'ordre constitutionnel >>, a-t-il conclu.

Sékouba Kourouma



## TERMES DE RÉFÉRENCES

### Sélection d'entreprises pour la production de poussins d'un jour à travers les couvoirs de l'Etat au compte du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

#### 1- Contexte

Pour soutenir le développement rural et offrir plus d'opportunités de création d'emplois et de revenus, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a acheté des couvoirs et compte trouver les partenaires pour leurs exploitations.

Cette initiative permettra de booster l'économie rurale, promouvoir le développement durable, lutter contre l'exode rural et l'immigration clandestine. Elle contribuera également à la sécurité alimentaire et de « Quitter la logique de l'élevage de don pour rentrer dans une logique de l'élevage professionnel ».

Dans le secteur de l'élevage, certaines filières ont été ciblées et prises en compte à cet effet, il s'agit entre autres de la promotion de l'aviculture améliorée par l'utilisation de couvoirs pour la production de poussins d'un jour.

Ces couvoirs constituent une composante préalable et essentielle pour la mise en œuvre de toute activité avicole, permettant ainsi de réduire le coût d'achat et de transport des poussins (ponte et chair) à l'importation.

En Guinée, la production de poussins d'un jour, peine à être une réalité à cause de quelques difficultés dont les principales sont :

- Faiblesse de la mobilisation des ressources financières ;
- manque de professionnalisme des acteurs ;
- difficultés d'approvisionnement en intrants ;
- difficultés d'accès au crédit.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage lance le présent appel à concurrence qui comporte trois (3) lots distincts dont la gestion et la coordination seront assurées en commun accord avec les promoteurs.

Le Projet va couvrir trois (3) régions administratives du pays et il mettra l'accent sur Kankan, Faranah et Nzérékoré qui sont les villes importantes en termes d'approvisionnement de poussins d'un jour dans les préfectures environnantes.

#### 2- Objectif général

Le partenariat Public Privé étant un levier qui pourrait apporter la solution à toute activité avicole, l'objectif global visé est de réduire le coût d'achat et de transport des poussins à l'importation à travers la production de 2 000 000 de poussins d'un jour par semaine.

#### 3- Résultats attendus

- L'accessibilité aux poussins est facilitée
- L'importation des poussins est réduite
- Les acteurs sont formés

#### 4- Fonctionnement

Le partenaire privé est en charge de :

- fournir les poussins avec un taux de mortalité de 12% pour chaque lot de 1000 poussins auprès des fermiers et à temps suivant le calendrier proposé.
- mettre en place un système de paiement souple et sans contrainte financière en faveur des éleveurs.
- Encadrer les fermiers du démarrage jusqu'à la production des œufs de consommation et/ou de poulets de chairs.
- assurer le bon fonctionnement des installations des couvoirs.
- souscrire à l'assurance épidémies aviaires et transport des poussins ;
- respecter les normes zoo sanitaires de toute la chaîne élargie au niveau des fermes utilisatrices des poussins.

L'installation des couvoirs, le recrutement du personnel, la fixation du prix d'achat des poussins et la durée du projet seront déterminés en commun accord entre les parties.

#### 5- Financement :

Malgré la faiblesse des ressources disponibles (ce qui explique en partie la volonté de chercher un partenaire privé), le Ministère est disposé à mobiliser des ressources propres pour contribuer au financement du projet.

Le financement à coûts partagés vise à mettre en place des conditions favorables pour aider les promoteurs à mettre en œuvre leurs plans d'affaire. Dans tous les scénarios, le Locataire devra mobiliser au moins 50% des ressources nécessaires (sur ressources propre ou par emprunt auprès d'une institution financière). Les quotas feront l'objet d'accord entre les parties.

#### 8. Délais, date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont envoyés sous plis fermé (un (1) original plus trois (3) copies à l'adresse suivante : **Directrice Nationale de l'Alimentation et des Productions Animales/Ministère de**

**l'Agriculture et de l'Elevage, BP : 576 Almamy, Kaloum, Conakry République de Guinée.** La version électronique est déposée en ligne sur la plateforme [www.offre.magel.gov.gn](http://www.offre.magel.gov.gn).

Le dépôt physique à l'adresse indiquée ci-dessus est obligatoire.

- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 Avril 2022 à 23h59 GMT
- Le partenaire choisi devra commencer la mobilisation des moyens au plus un mois après la décision de l'Etat matérialisée par la signature d'un contrat de location-gérance.

Pour toute information, contacter : [candidature@magel.gov.gn](mailto:candidature@magel.gov.gn) / Tel : 624263047

#### 9. Dossiers de candidature et critères d'évaluation

##### 1) Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM)
- Une offre technique et fonctionnelle détaillée ;
- Une note méthodologique détaillant l'approche de la mise en œuvre ;
- Offre financière (toutes taxes comprises) en monnaie GNF ou USD pour des entreprises étrangères incluant les ressources financières que l'entreprise ou le consortium compte mobiliser, le plan d'utilisation rationnelle des ressources de l'Etat ainsi que la clé de répartition des bénéfices générés.

- Une synthèse (maximum 5 pages) qui présente les éléments clés de la solution proposée.

- A l'issue d'une visite de terrain, le partenaire devra fournir un document expliquant sa politique environnementale et sociale en lien avec le site.

- Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

##### 2) Critères d'évaluation

Une commission d'évaluation impliquant différents experts du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que celui en charge des Finances évaluera les propositions. Les évaluateurs qui seront désignés par une Note du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, ne sont pas autorisés à entrer en contact avec les candidats concernant leur proposition. Les évaluateurs ne pourront utiliser les informations contenues dans les propositions qu'aux seules fins de l'évaluation.

Les soumissionnaires devront :

- a. avoir au moins une expérience réussie dans le cadre d'élaboration de projets de même nature au sein de la sous-région ou équivalent ; (25/100) ;
- b. avoir une bonne compréhension du projet, ses implications dans le domaine de la production et de la commercialisation des produits avicoles (10/100) ;
- c. avoir la capacité de mobiliser les ressources humaines et financières en lien avec le projet (25/100) ;

##### d. Critères techniques : (40/100)

- **Pertinence** : La solution proposée répond aux contraintes techniques et opérationnelles, et est susceptible d'emporter l'adhésion des acteurs ;
- **Crédibilité** : Les éléments de preuve permettant d'attester la fiabilité de la solution proposée et confirmant l'atteinte des performances et délais demandés pour le programme ;
- **Viabilité** : la situation de la ou des sociétés candidates, les perspectives de développements ainsi que les collaborations envisagées ;
- **Efficience** : la capacité des entreprises à mobiliser des ressources importantes pour réaliser des résultats positifs dans un délai raisonnable, au profit de l'ensemble des parties prenantes.

La commission d'évaluation établira la liste des propositions techniques qui auront atteint la note technique requise de 70 points sur 100. Ces candidats seront invités par la commission à des entretiens de présentation des propositions (techniques et financières). Les choix finaux seront fondés sur les résultats d'évaluation, sur le coût de chaque proposition vis-à-vis du budget disponible et sur des considérations d'ordre stratégique pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL).

**NB:** Une entreprise peut soumissionner pour l'ensemble des lots, mais ne pourra être attributaire que d'un seul lot, sauf dans l'hypothèse où aucune offre n'ait été jugée recevable et conforme pour les autres lots.



*(Signature)*

Mamoudou Nagnalen Barry



## Termes de références pour le Recrutement d'un opérateur privé (ou un consortium) pour la gestion de la société cotonnière de Kankan par le système de location-gérance, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL)

### I. Contexte

Dans la perspective de compter la Guinée à nouveau parmi les grands producteurs de coton en Afrique de l'Ouest, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, conformément aux ambitions du Gouvernement, s'investit dans la recherche de solutions pour lancer et exécuter une campagne saine et bénéfique aux cotonculteurs et à l'Etat pour la période 2022-2023. Pour une bonne mise en œuvre du programme de relance de la filière cotonnière, le Ministère a décidé de faire recours à un partenaire privé afin de bénéficier de ses capacités d'innovation, de gestion et de financement.

Cette procédure pourrait aboutir, à terme, à la création d'une société mixte qui restera dans le portefeuille de l'Etat.

Il convient de rappeler que la production cotonnière en Guinée a connu une baisse importante ces dernières années. D'une quantité estimée à environ 9.500 tonnes pour la période 2017-2018, elle est passée pour la campagne 2020-2021 à 1.500 tonnes et continue sa tendance baissière, suite à l'arrêt de l'usine d'égrenage depuis plus de deux ans.

Les principales causes de cette baisse de productivité résultent de :

- L'absence de moyens financiers et d'une structure organisationnelle adaptée ;
- La mise à disposition tardive des intrants en quantité et en qualité ;
- L'achat tardif du coton graine et le paiement des producteurs dus à une mauvaise politique commerciale de la filière ;
- La faiblesse et l'inefficacité de la gouvernance ;
- La contre-performance de la coordination de la filière.

C'est ainsi que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a sollicité la mise en place d'un mécanisme de location gérance afin d'apporter une solution appropriée pour une relance pérenne et performante.

### II. Objectif général

L'objectif global vise à déléguer à des partenaires privés tout ou partie de l'exploitation cotonnière, afin de retrouver un niveau d'exploitation encourageant au profit des populations.

La location gérance consistera à trouver un partenaire professionnel avec lequel l'Etat peut signer un contrat sur la base d'objectifs clairs et des clés de répartition précises des revenus générés.

De manière plus spécifique, il s'agira de mettre en œuvre les objectifs suivants :

- Améliorer la gouvernance de la société cotonnière ;
- Mettre à la disposition des cotonculteurs des semences de bonne qualité de germination et des engrais à temps ;
- Commercialiser à temps l'ensemble de la production cotonnière ;
- Payer à temps le coton graine avec le principe « coton pesé – coton payé » ;
- Faire adhérer les cotonculteurs à la campagne de sensibilisation de la Fédération des producteurs pour une remise en confiance ;
- Réhabiliter graduellement les pistes d'accès aux zones de productions cotonnières pour faciliter les enlèvements du coton graine, encourageant ainsi les producteurs.

### III. Résultats attendus

- La gouvernance de la société cotonnière est améliorée ;
- La production et la productivité cotonnières sont accrues ;
- La campagne agricole est bénéfique pour l'ensemble des acteurs (Cotonculteurs, Etat et Partenaire privé).

### IV. Fonctionnement

Le partenaire privé est en charge de :

- 1) La fourniture des Semences, des Intrants agricoles (engrais, phytosanitaires, appareils de traitements, etc.) en qualité et quantité nécessaires (en fonction des intentions de culture) et leurs mises en place auprès des producteurs à temps suivant le calendrier agricole ;
- 2) La mise en place du crédit intrants en faveur des producteurs en fonction des intentions de culture ;
- 3) L'encadrement des producteurs de l'emblavement jusqu'à la récolte ;
- 4) La vérification de la mise en état du bon fonctionnement des installations incendie et de l'usine d'égrenage ;
- 5) La souscription à l'assurance stockage, transport et incendie du coton graine, de la fibre de coton et de la graine avant le début des achats de coton graine ;
- 6) La commercialisation du coton graine à temps (Achats, transports vers les usines, d'égrenage ...) ;
- 7) Le paiement à temps des revenus aux producteurs et les transporteurs ainsi que tous les prestataires de la chaîne de commercialisation ;
- 8) Le transport de la fibre de coton au port de Conakry (en commun accord avec l'Etat) et stockage dans un entrepôt équipé d'appareils contre l'incendie ;
- 9) La mise à FOB de la fibre pour exportation.

L'Etat se charge de :

- 1) L'égrenage du coton graine à temps et dans des conditions de sécurité incendie indispensables. Toutefois, si le partenaire privé établit la capacité d'égrener le coton à des coûts inférieurs d'au moins 10% par rapport à ceux pratiqués par la Société Cotonnière, un acte du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage pourrait transférer les activités d'égrenage au partenaire privé. Les frais d'égrenage seront payés par le partenaire privé à l'usine de façon progressive en fonction de l'évolution des activités d'égrenage. La Compagnie cotonnière de Kankan, qui devra

demeurer l'unique propriétaire de l'usine pendant la location gérance, pourra exiger le paiement de ses frais d'égrenage chaque fois que la quantité de coton égrené atteint les 1.000 tonnes ;

- 2) Le transport de la fibre de coton au port de Conakry (en commun accord avec l'Etat). Le transport sera effectué par l'entité qui assurera les plus faibles coûts, mais le stockage sera assuré par le partenaire privé, sauf si l'Etat propose une solution moins coûteuse d'au moins 10% que le partenaire privé dans les mêmes conditions de stockage, de sécurité et d'assurance.

### V. Financement

Malgré la faiblesse des ressources disponibles (ce qui explique en partie la volonté de chercher un partenaire privé), le Ministère est disposé à mobiliser des ressources propres pour contribuer au financement du projet.

Le financement à coûts partagés vise à mettre en place des conditions favorables pour aider les promoteurs à mettre en œuvre leurs plans d'affaire. Dans tous les scénarios le Locataire devra mobiliser au moins 50% des ressources nécessaires (sur ressources propre ou par emprunt auprès d'une institution financière). Les quotas feront l'objet d'accord entre les parties.

### VI. Délais, date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont envoyés sous plis fermé (un (1) original plus trois (3) copies à l'adresse suivante : **Directrice Nationale de l'Agriculture / Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, BP : 576 Almamy, Kaloum, Conakry République de Guinée.** La version électronique est déposée en ligne sur la plateforme [www.offre.magel.gov.gn](http://www.offre.magel.gov.gn).

Le dépôt physique à l'adresse indiquée ci-dessus est obligatoire.

- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 mars 2022 à 23h59 GMT
- Le partenaire choisi devra commencer la mobilisation des moyens au plus un mois après la décision de l'Etat matérialisée par la signature d'un contrat de location-gérance.

Pour toute information, contacter : [candidature@magel.gov.gn](mailto:candidature@magel.gov.gn) / Tel : +224624263047

### VII. Dossiers de candidature et critères d'évaluation

#### 1) Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM, NIF, CNSS, certificat de non faillite ou document équivalent ...) ;
- Une offre technique et fonctionnelle détaillée ;
- Une note méthodologique détaillant l'approche de la mise en œuvre ;
- Une offre financière (toutes taxes comprises) en monnaie GNF ou USD pour des entreprises étrangères incluant les ressources financières que l'entreprise ou le consortium compte mobiliser, le plan d'utilisation rationnelle des ressources de l'Etat ainsi que la clé de répartition des bénéfices générés ;
- Une synthèse (maximum 5 pages) qui présente les éléments clés de la solution proposée ;
- A l'issue d'une visite de terrain, le partenaire devra fournir un document expliquant sa politique environnementale et sociale en lien avec le site ;
- Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

#### 2) Critères d'évaluation

Une commission d'évaluation impliquant différents experts du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et de celui en charge des Finances, évaluera les propositions. Les évaluateurs (qui seront désignés par une Note du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage) ne sont pas autorisés à entrer en contact avec les candidats concernant leur proposition. Les évaluateurs ne pourront utiliser les informations contenues dans les propositions qu'aux seules fins de l'évaluation.

Les soumissionnaires devront :

- a. Avoir au moins une expérience réussie dans le cadre d'élaboration et de mise en œuvre de projets de même nature au sein de la sous-région ou équivalent (25/100) ;
- b. Avoir une bonne compréhension du projet, ses implications dans le domaine de la production et la commercialisation agricole (10/100) ;
- c. Avoir la capacité de mobiliser les ressources humaines et financières (25/100) ;
- d. Critères techniques (40/100) :

- **Pertinence** : La solution proposée répond aux besoins et contraintes techniques et opérationnels, et est susceptible de favoriser l'adhésion des cotonculteurs et des autres parties prenantes ;

- **Crédibilité** : Les éléments de preuve permettant d'attester la fiabilité de la solution proposée et confirmant l'atteinte des performances et délais demandés pour le programme ;

- **Viabilité** : La situation de la/ou des sociétés candidates, les perspectives de développement ainsi que les collaborations envisagées ;

- **Efficience** : La capacité des entreprises à mobiliser des ressources importantes pour réaliser des résultats positifs dans un délai raisonnable, au profit de l'ensemble des parties prenantes.

La commission d'évaluation établira la liste des propositions techniques qui auront atteint la note technique requise de 70 points sur 100. Ces candidats seront invités par la commission à des entretiens de présentation des propositions (technique et financière). Les choix finaux seront fondés sur les résultats d'évaluation, sur le coût de chaque proposition vis-à-vis du budget disponible et sur des considérations d'ordre stratégique pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL).



*(Signature)*

Mamoudou Nagnalen Barry



## TERMES DE RÉFÉRENCES

### Sélection d'Entreprises pour la relance des trois Centres d'Appui à l'Élevage (CAE) situés dans les Préfectures de Dalaba, Beyla et Boké en mode location-gérance sous forme de PPP au compte du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, reparti en trois (3) lots distincts.

#### 1- Contexte

Les CAE qui relèvent du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ont été initiés à cause du potentiel du cheptel ruminant dont dispose la Guinée, qui représente la principale source d'approvisionnement en viande du pays et procure des revenus à plus de 30% de la population.

Pour valoriser ce potentiel, et œuvrer à l'amélioration de la race locale, l'Etat guinéen a créé, à partir des années 60 des centres de recherche en élevage appelés plus tard Centres d'Appui et de Démonstration à l'Élevage (CAE) qui sont, le CAE de Famoïla à Beyla en Guinée Forestière, le CAE de Boké en Basse Guinée et celui de Ditinn à Dalaba en Moyenne Guinée.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage lance le présent appel à concurrence dont la gestion et la coordination sera basée sur le système « location-gérance », reparti en trois (3) lots distincts.

Lot 1 : La ferme de Ditinn, située à une trentaine de km de la ville de Dalaba est localisée dans la sous-préfecture de Ditinn. Elle a été créée en 1945 par un agriculteur Français.

Les domaines du Centre couvrent une superficie totale de 614 hectares dont 14 ha couverts par la cité, 210 ha de terres agricoles exploitables pour diverses cultures et 90 ha de terres réservées aux pâturages.

Lot 2 : le CAE de Famoïla, situé à 27 km de la ville de Beyla dans la sous-préfecture de Moussadou, a été créé avec l'appui de la coopération soviétique en 1966. Le Centre occupe une superficie totale de 2850 ha dont 20 ha pour abriter la base vie, 1730 ha constitués de plaines alluviales servant de pâturage de saison sèche et 1100 ha situés sur les hauteurs servant de pâturage de saison pluvieuse.

L'objectif initial était de faire des croisements avec la race rouge des steppes ou krasnaïa à des fins de production laitière. Face aux difficultés rencontrées, le programme de croisement a été arrêté à la fin de 1979. Le CAE a été relancé en 1980 comme centre communautaire de production de géniteurs de la race N'dama avec l'appui de la CEDEAO.

Lot 3 : Le CAE de Boké, a été créé en 1981 dans le cadre d'un accord d'assistance avec la FAO et le PNUD, pour la sélection, la multiplication et l'amélioration de la race N'dama. Il est situé à 25 km de la ville de Boké dans la sous-préfecture de Tanènè.

Le Centre occupe une superficie totale de 22.313 ha dont seulement 7324 ha ont fait l'objet de divers aménagements notamment la création de pâturage, la réalisation de clôtures pastorales. Sur cette superficie, seulement 250 ha sont exploités et occupés par des cultures fourragères pures (Panicum et Brachiaria) et 100 ha sont utilisés par les habitants des 9 villages riverains pour la culture saisonnière du riz. L'objectif initial du centre était de servir de base de départ à tout programme d'amélioration génétique et de développement de l'élevage.

Aujourd'hui l'orientation donnée par les autorités de la République de Guinée relatives à l'intensification de la production de lait et de viande ainsi que la culture du maïs, se traduit par le choix du Ministère de matérialiser l'approche partenariat Public/Privé.

#### 2- Contraintes actuelles des CAE

Les contraintes actuelles des trois Centres d'Appuis à l'Élevage sont d'ordre institutionnel, technique et socio-économique par manque de financement.

- Absence de programmes durables d'insertion des centres dans la politique globale d'amélioration des productions animales ;
- Faiblesse de la mobilisation des ressources financières
- Faible effectif des noyaux de l'élevage limitant les possibilités d'obtention de progrès génétiques à vulgariser ;
- Insuffisance d'aménagements pastoraux permettant d'assurer une alimentation régulière des troupeaux pendant toute l'année ;

#### 3-Objectif

L'objectif de la relance des trois (3) CAE est de mettre en place un système de location gérance ralliant un développement économique commun en améliorant la productivité du lait et de la viande ainsi que la culture du maïs.

#### 4- Zones de production

Le projet sera mis en œuvre dans trois (3) préfectures à savoir Boké, Dalaba et Beyla. Ces préfectures ont été sélectionnées car elles constituent des zones de production majeures et offrent un grand potentiel de développement pour l'élevage et la culture du maïs. Ces préfectures sont reclassées en trois (3) lots :

| Lot   | Préfecture | Centre  | Objectif   |
|-------|------------|---------|--|
| Lot 1 | Dalaba     | Ditinn  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la production du lait et de la viande à travers l'introduction de la race exotique.</li> <li>• Produire le maïs en quantité et en qualité suffisante</li> </ul> |
| Lot 2 | Beyla      | Famoïla |  |
| Lot 3 | Boké       | Tanènè  |  |

#### 5- Résultats attendus

- Les centres sont relancés ;
- La production du lait et de la viande est améliorée ;
- Le maïs est cultivé dans les centres en quantité suffisante.

#### 6- Fonctionnement

Le partenaire privé est en charge de :

- Valoriser toutes les terres cultivables des centres par la production du maïs dont une partie servira à la préparation de l'alimentation animale ;
- Mettre en place un noyau de base des femelles sélectionnées, constitué par des génisses en âge de reproduction et/ou des femelles en cours de reproduction ;
- Assurer la gestion des domaines pastoraux (parcelles, cultures fourragères, sursemis, plantation d'arbustes fourragers et champ de maïs etc.) ;

- Mettre en place et exploiter des unités d'insémination artificielle ;
- Produire des génisses F1 et F2 en âge de reproduction au niveau des centres ;
- Vulgariser les génisses F1 et F2 au niveau des éleveurs cibles ;
- Appuyer la mise en place d'élevages semi intensifs (éleveurs de types nouveau) ;
- Participer à la formation des agents et étudiants ;
- Le paiement à temps des revenus aux acteurs et les transporteurs ainsi que tous les prestataires du centre ;
- La vérification de la mise en état de bon fonctionnement des installations.

Il est important de signaler que la réhabilitation, l'aménagement des espaces pastoraux, l'équipements, la durée du projet et le recrutement du personnel feront l'objet d'un accord commun entre les parties.

#### 7- Financement

Malgré la faiblesse des ressources disponibles (ce qui explique en partie la volonté de chercher un partenaire privé), le Ministère est disposé à mobiliser des ressources propres pour contribuer au financement du projet.

Le financement à coûts partagés vise à mettre en place des conditions favorables pour aider les promoteurs à mettre en œuvre leurs plans d'affaires. Dans tous les scénarios le Locataire devra mobiliser au moins 50% des ressources nécessaires (sur ressources propres ou par emprunt auprès d'une institution financière). Les quotas feront l'objet d'accord entre les parties.

#### 8. Délais, date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont envoyés sous plis fermé (un (1) original plus trois (3) copies à l'adresse suivante : **Directrice Nationale de l'Alimentation et des Productions Animales/ Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, BP : 576 Almamy, Kaloum, Conakry République de Guinée.** La version électronique est déposée en ligne sur la plateforme [www.offre.magel.gov.gn](http://www.offre.magel.gov.gn).

Le dépôt physique à l'adresse indiquée ci-dessus est obligatoire.

- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 Avril 2022 à 23h59 GMT
- Le partenaire choisi devra commencer la mobilisation des moyens au plus un mois après la décision de l'État matérialisée par la signature d'un contrat de location-gérance.

Pour toute information, contacter : [candidature@magel.gov.gn](mailto:candidature@magel.gov.gn) / Tel : +224624263047

#### 9. Dossiers de candidature et critères d'évaluation

##### 1) Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM) de non faillite ou document équivalent ...)
- Une offre technique et fonctionnelle détaillée ;
- Une note méthodologique détaillant l'approche de la mise en œuvre ;
- Offre financière (toutes taxes comprises) en monnaie GNF ou USD pour des entreprises étrangères incluant les ressources financières que l'entreprise ou le consortium compte mobiliser, le plan d'utilisation rationnelle des ressources de l'Etat ainsi que la clé de répartition des bénéfices générés ;
- Une synthèse (maximum 5 pages) qui présente les éléments clés de la solution proposée ;
- A l'issue d'une visite de terrain, le partenaire devra fournir un document expliquant sa politique environnementale et sociale en lien avec le site ;
- Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

##### 2) Critères d'évaluation

Une commission d'évaluation impliquant différents experts du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que celui en charge des Finances, évaluera les propositions. Les évaluateurs qui seront désignés par une Note du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, ne sont pas autorisés à entrer en contact avec les candidats concernant leur proposition. Les évaluateurs ne pourront utiliser les informations contenues dans les propositions qu'aux seules fins de l'évaluation.

Les soumissionnaires devront :

- avoir au moins une expérience réussie dans le cadre d'élaboration de projets de même nature au sein de la sous-région ou équivalent : (25/100) ;
- avoir une bonne compréhension du projet, ses implications dans le domaine de la production et la commercialisation des produits d'élevage : (10/100) ;
- avoir la capacité de mobiliser les ressources humaines et financières en lien avec le projet : (25/100) ;
- Critères techniques : (40/100)

- Pertinence : La solution proposée répond aux contraintes techniques et opérationnelles, et est susceptible d'emporter l'adhésion des acteurs ;
- Crédibilité : Les éléments de preuve permettant d'attester la fiabilité de la solution proposée et confirmant l'atteinte des performances et délais demandés pour le programme ;
- Viabilité : la situation de la ou des sociétés candidates, les perspectives de développements ainsi que les collaborations envisagées ;
- Efficience : la capacité des entreprises à mobiliser des ressources importantes pour réaliser des résultats positifs dans un délai raisonnable, au profit de l'ensemble des parties prenantes.

La commission d'évaluation établira la liste des propositions techniques qui auront atteint la note technique requise de 70 points sur 100. Ces candidats seront invités par la commission à des entretiens de présentation des propositions (techniques et financières). Les choix finaux seront fondés sur les résultats d'évaluation, sur le coût de chaque proposition vis-à-vis du budget disponible et sur des considérations d'ordre stratégique pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL).

**NB:** Une entreprise peut soumissionner pour l'ensemble des lots, mais ne pourra être attributaire que d'un seul lot, sauf dans l'hypothèse où aucune offre n'ait été jugée recevable et conforme pour les autres lots.



Mamoudou Nagnalen Barry





## CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

### COMMUNIQUE

#### PROGRAMME DE PAIEMENT DES PENSIONS DE L'ECHEANCE DU 01-04-2022

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des pensionnés que le versement anticipé des pensions de l'échéance du 1<sup>er</sup> avril 2022 débutera le mardi 22 mars 2022 sur toute l'étendue du territoire et s'effectuera selon le calendrier ci-après aux guichets, agences et antennes préfectorales de la CNSS.

#### Au siège de la Direction Générale à Kouléwondy, Kaloum

- **Journée du mardi 22 mars 2022** : Paiement des pensionnés des Banques, Assurances, Sotelgui, ACG Conakry, CBG Conakry, CBK Conakry
- **Journée du mercredi 23 mars 2022** : Lot 1 au Lot 50
- **Journée du jeudi 24 mars 2022** : Lot 51 au Lot 100
- **Journée du vendredi 25 mars 2022** : Lot 101 au Lot 150 et Lot 151 au Lot 193
- **Journée du lundi 28 mars 2022** : Paiement spécial des veuves : Lot 1 au Lot 100
- **Journée du mardi 29 mars 2022** : Paiement spécial des veuves : Lot 101 au Lot 125
- **Journée du mercredi 30 mars 2022** : Paiement des nouvelles concessions.

#### Dans les Agences et Antennes préfectorales à partir du 22 mars 2022.

En ce qui concerne l'Agence de Matoto :

- **Journée du 22 mars 2022** Lot 1 et Lot 2
- **Journée du 23 mars 2022** Lot 3 et Lot 4
- **Journée du 24 au 25 mars 2022** Paiement des retardataires.

Paiement par virements bancaires, Téléphonie Mobile et Cash Minute à compter du 23 mars 2022 les pensionnés payés par virements bancaires pourront se présenter aux guichets de leurs banques respectives.

Les pensionnés payés par Cash Minute et téléphonie mobile, recevront sur leurs comptes le montant de la pension.

Les bénéficiaires sont priés de se munir de leurs cartes d'identité nationale ou de leurs passeports en cours de validité et d'un bulletin de pension ou de la carte de pensionné.

**Votre santé est une préoccupation pour nous. Nous prions de bien vouloir respecter les gestes barrières.**

Conakry, le 14 mars 2022

Le Directeur Général



Bakary SYLLA



# Faire valoir l'esprit des Jeux olympiques d'hiver pour un avenir meilleur

**En février et mars 2022, en cette saison où la nature ressuscite, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2022 se sont tenus solennellement à Beijing, capitale de la Chine. Après avoir accueilli avec succès les 29e Jeux olympiques d'été en 2008, Beijing, ville cosmopolite à la fois ancienne et moderne, a une fois de plus offert au monde un événement olympique splendide et inoubliable, devenant ainsi la première ville au monde à avoir accueilli les Jeux olympiques d'été et d'hiver...**

À un moment difficile de la lutte mondiale contre la COVID-19, la Chine, au nom des Jeux olympiques d'hiver, a tenu sa promesse solennelle à la communauté internationale, offrant une fois de plus une solution chinoise au développement du Mouvement olympique, apportant une fois de plus la force chinoise à la construction d'une communauté de destin pour l'humanité, et écrivant un nouveau chapitre légendaire du Mouvement olympique.

Beijing 2022 a offert au monde des Jeux olympiques d'hiver merveilleux. Les Jeux olympiques d'hiver de Beijing ont été le premier événement sportif pluridisciplinaire mondial à avoir été organisé à la date prévue depuis l'apparition de la COVID-19. Edition des Jeux olympiques d'hiver qui compte le plus grand nombre d'épreuves et de médailles d'or,

Beijing 2022 a offert une scène permettant aux athlètes des sports d'hiver des divers pays de montrer leurs performances et de se surpasser, et a permis à davantage d'athlètes des



sports d'hiver de réaliser leurs rêves. Près de 3 000 athlètes des sports d'hiver de 91 pays et régions ont concouru dans 109 épreuves de 7 sports, en rivalisant de figures plus difficiles les unes que les autres et en établissant 2 records du monde et 17 records olympiques. La devise olympique « Plus vite, plus haut, plus fort – Ensemble » a été interprétée de

la manière la plus merveilleuse et la plus vivante qui soit. Le CIO a annoncé que les Jeux olympiques d'hiver de Beijing ont attiré l'attention de plus de 2 milliards de personnes sur les réseaux sociaux à travers le monde, ce qui en fait les Jeux olympiques d'hiver les plus suivis à ce jour et les plus regardés sur les plateformes de

médias numériques.

Beijing 2022 a offert au monde des Jeux olympiques d'hiver marqués par la solidarité et l'harmonie. Le Mouvement olympique a vu le jour pour la paix et a prospéré grâce à la paix. En 2021, on a intégré pour la première fois dans la devise olympique le mot « Ensemble », ce dont nous avons le plus besoin à l'heure actuelle. Le 2 décembre dernier, la 76e session de l'Assemblée générale

des Nations unies a adopté par consensus la résolution sur la trêve olympique pour les Jeux olympiques d'hiver de Beijing, ce qui a reflété le consensus de tous les membres des Nations unies. La cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver a

réuni à Beijing 31 chefs d'État et de gouvernement, importants membres de la famille royale et chefs d'organisations internationales, ainsi que des représentants officiels de 70 pays et organisations internationales, ce qui a pleinement reflété le large soutien de la communauté internationale aux Jeux olympiques d'hiver de Beijing et a mis en évidence l'aspiration commune de tous les pays à un meilleur avenir dans la solidarité. Lors des jeux, des athlètes du monde entier se sont encouragés, à la fois comme rivaux et comme amis. La skieuse acrobatique américaine Ashley Caldwell, qui a perdu le titre de championne à cause d'une mauvaise réception, a donné l'accolade sans tarder à l'athlète chinoise Xu Mengtao et l'a félicitée d'avoir remporté le titre et réalisé son rêve. Après avoir décroché sa première médaille d'or olympique, la skieuse chinoise Ailing (Eileen) Gu, avec Mathilde Gremaud, médaillée de bronze, a consolé Tess Ledeux, qui a remporté la médaille d'argent. Ces histoires sont une incarnation vivante de l'esprit olympique.

Beijing 2022 a offert au monde des Jeux olympiques d'hiver verts et sûrs. Face aux graves défis posés à l'humanité par le changement climatique et la COVID-19, la Chine a adhéré au concept de Jeux olympiques verts, partagés, ouverts et propres, a mis en avant les exigences en matière d'organisation de Jeux « simplifiés, sûrs et splendides », a surmonté les difficultés et a tout mis en œuvre pour assurer l'organisation des événements, les services aux Jeux et le

fonctionnement des Jeux. De la construction des sites de compétition et du village olympique d'hiver à l'amélioration des

mesures de prévention des épidémies sur les sites, en passant par la mise en œuvre stricte de la gestion en « double circuit fermé », tout a été mis en œuvre pour parer à toute éventualité, afin de minimiser le risque de propagation de l'épidémie et de garantir efficacement la santé et la sécurité des participants. Le « concept de bas carbone » a été parfaitement mis en œuvre. Tous les sites de compétition ont été alimentés en électricité par des énergies vertes et propres, ce qui a permis de réduire de 320 000 tonnes les émissions de dioxyde de carbone ; la technologie de fabrication de glace au dioxyde de carbone a été utilisée à grande échelle pour la première fois ; le patrimoine industriel, comme des tours de refroidissement, a été transformé et réutilisé dans le cadre de la construction du Big Air Shougang ; et une « micro-flamme » a été utilisée pour la vasque olympique pour la première fois dans l'histoire olympique. Tout cela présente les caractéristiques distinctives de Beijing 2022, à savoir la technologie, la sagesse, l'écologie et la frugalité, établissant une

« nouvelle référence pour les Jeux olympiques » et reflétant le sens des responsabilités et l'engagement d'une grande nation.

Dans son discours prononcé lors de la cérémonie de clôture, le président du CIO Thomas Bach s'est exclamé : « Avec les Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022, qui ont vraiment été exceptionnels,

nous souhaitons la bienvenue à la Chine en tant que pays de sports d'hiver. » Le succès des Jeux olympiques d'hiver de Beijing, telle une étincelle, a enflammé l'enthousiasme des gens de tous les pays pour le Mouvement olympique, apporté confiance et élan à un monde ravagé par la COVID-19, sonné la marche vers la paix, l'unité et le progrès, et joué la partition de l'époque pour créer un avenir meilleur et construire ensemble une communauté de destin pour l'humanité.

Bien que la Guinée n'ait pas envoyé d'athlètes aux Jeux olympiques d'hiver de Beijing, l'amour des Guinéens pour le sport et leur quête de l'esprit olympique ne s'arrêtent jamais. En 2025, la Guinée accueillera la 35e Coupe d'Afrique des nations de football. Nous souhaitons à la Guinée un plein succès dans la préparation et l'accueil de la compétition, et sommes prêts à renforcer la coopération et les échanges sportifs et culturels avec la Guinée, à partager le grand rêve olympique, à rapprocher davantage les peuples des deux pays, à enrichir encore le partenariat stratégique global entre les deux pays, et à œuvrer ensemble à un avenir meilleur pour l'humanité !

## LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINS

# Le Horoya. A.C renoue avec la victoire

**En marge des phases de poule retour de la ligue des Champions Africains, le Horoya s'est imposé sur le score de 2 buts à 1 face au Raja de Casablanca ce samedi, 12 mars au Stade Général Lansana Conté de Nongoh.**



la culture du gain ont inversé la tendance en imposant leur rythme au jeu. A la 26<sup>ème</sup> min, le Horoya fut récompensé de ses efforts. Khadim N'Diaw a déclenché de la gauche vers la droite un centre qui a permis au Capitaine Ocansey Mandela de remettre les pendules à l'heure.

Deux minutes après l'égalisation, le maestro Fodé Camara sur une transversale magistrale a lancé Boniface Haba qui a obtenu un pénalty en faveur du Horoya. Sans trembler, Yakhouba Gnagna Barry a doublé la mise permettant ainsi aux siens de prendre les devants, 27<sup>ème</sup> min.

C'est sur cette victoire méritée des Rouge et Blanc de Matam que l'arbitre malien a mis un terme à la rencontre. Une victoire qui permet aux protégés du Président Antonio Souaré d'espérer pour la suite de la compétition.

A rappeler que le Horoya de Conakry fera cap sur l'Algérie le 18 Mars prochain pour affronter l'entente sportive chérifienne en marge de la 5<sup>ème</sup> journée.

Cissé Mamady

Après ses trois contre-performances en phase aller de la ligue des champions, le représentant guinéen a reçu le Raja de Casablanca ce samedi 12 mars au Stade Général Lansana Conté de Nongoh pour le compte de la 4<sup>ème</sup> journée.

Une rencontre qui a opposé deux formations avec des ambitions différentes, d'un côté, le Horoya A.C qui devait relancer sa campagne africaine à travers une victoire et de l'autre, le Raja de Casablanca qui devait poursuivre sa série de victoires est finalement tombé dans le piège d'un Horoya tranchant et

déterminé.

Toujours fidèle à son 4-4-2, le coach Lamine N'Diaye et ses poulains ont foulé le sol du Stade Général Lansana Conté de Nongoh avec une seule et unique ambition, celle de redonner le sourire au public sportif guinéen à travers une victoire.

En tout début de rencontre, les visiteurs ont ouvert la marque sur une action collective conclue par l'inévitable Ahadad à la 19<sup>ème</sup> min. Quelques minutes plus tard, les Rouge et Blanc de Matam déchaînés et animés par



**MOTS MÉLÉS**

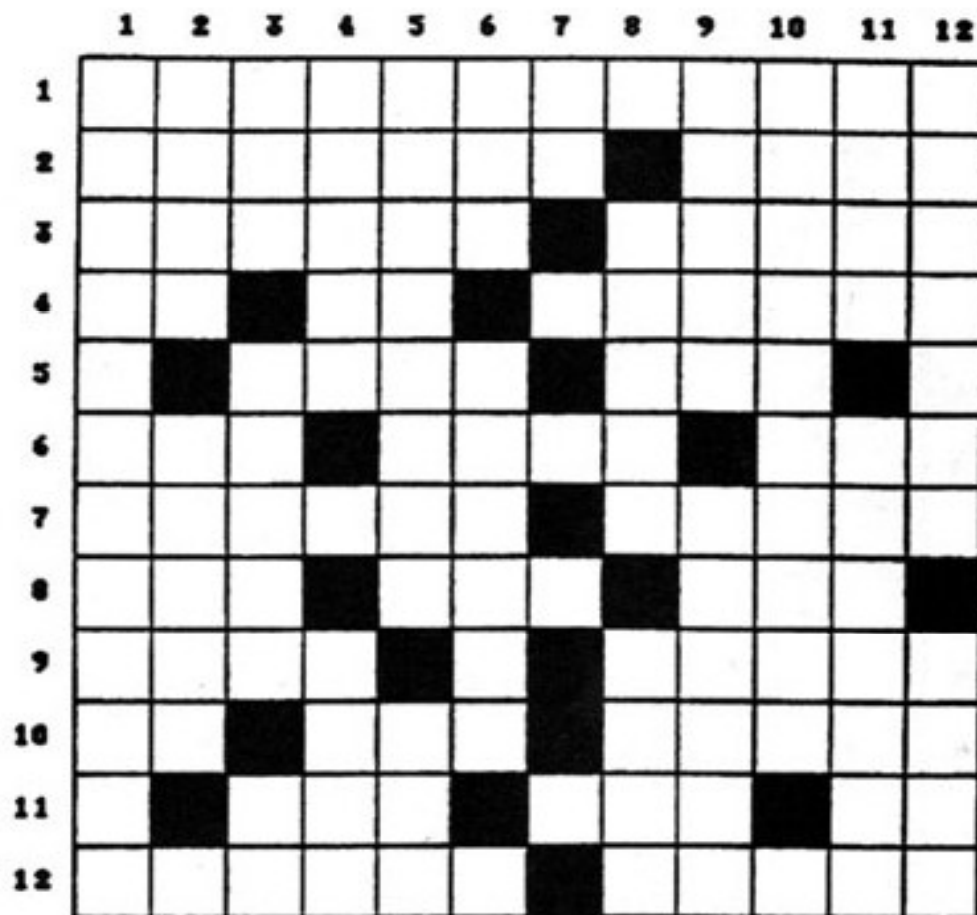
J P I R C P T H S J P Q  
 Q A S F C O S L A O S Z  
 D R X U M U H Z E P P C  
 A F Z V Q R I N C C L A  
 U O P B U Q N E A L U U  
 T I E T A U E Y S D S S  
 O S N Q N O Q N S C I S  
 U A D I D I K A E U E I  
 R I A N A U L N Z P U L  
 S F N O V P V C M M R B  
 K Y T P S M A L O R S T  
 Q U E L Q U E F O I S Q

ALORS  
 ASSEZ  
 AUSSI  
 AUTOUR  
 PARFOIS  
 PENDANT  
 PLUSIEURS  
 POURQUOI  
 QUAND  
 QUELQUEFOIS

**RIONS UN PEU...**



**MOTS CROISÉS**



**HORIZONTALLEMENT**

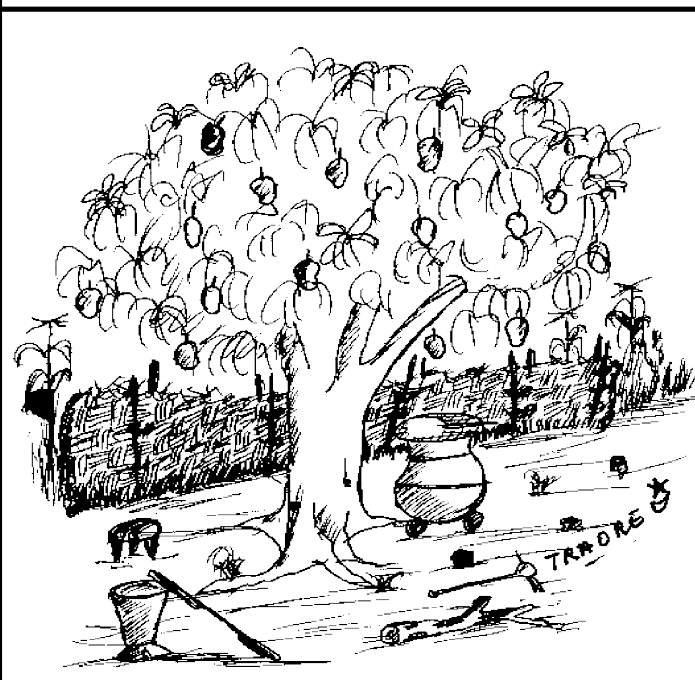
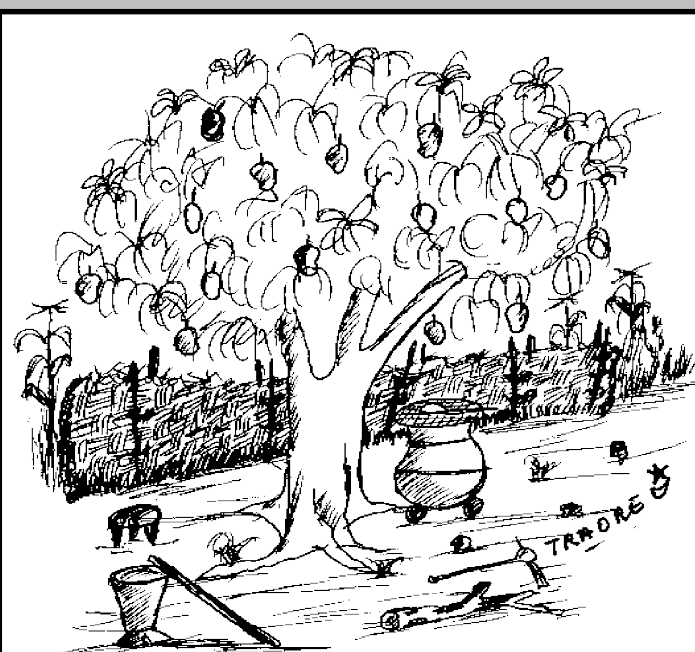
**VERTICALEMENT**

- 1- Mettre en bouteilles.
- 2- Être digne de — Organe du vol.
- 3- Fruits du prunier — Épreuves de l'amour.
- 4- Charpente du corps — Tour — Adversaire.
- 5- Siège de la conception — Trois fois.
- 6- Dénué de jugement — Amas de neige — Mesure agraire.
- 7- De vive voix (plur.) — Brosses d'orfèvres faites en soies de porc.
- 8- Issus de — Sainte — Unité monétaire d'Extrême-Orient.
- 9- Venues au monde — Les plus âgés.
- 10- En les — Ur — Tresse de cheveux.
- 11- Thymus du veau — Meuble pour se coucher — Tellure.
- 12- Détruire — Liquides nourriciers des plantes.

- 1- Celui qui empoisonne.
- 2- Étendues d'eau salée — Bords de bois.
- 3- Belle-fille — Ralentissement de la circulation du sang — Ricané.
- 4- Personne consacrée par l'onction — Application d'esprit à faire quelque chose.
- 5- Qui concernent l'utérus — Fait usage.
- 6- Doubles règles — Guerrier de l'Iliade.
- 7- Erbium.
- 8- Piliers quadrangulaires — Ombellifères aux fruits très aromatiques.
- 9- Toison de mouton — Originaire d'Asie.
- 10- Poliraient avec la lime.
- 11- Fils de Sem — Outil pour couper les ongles du cheval par sillons.
- 12- Substances sécrétées par certains végétaux — Évêché normand.

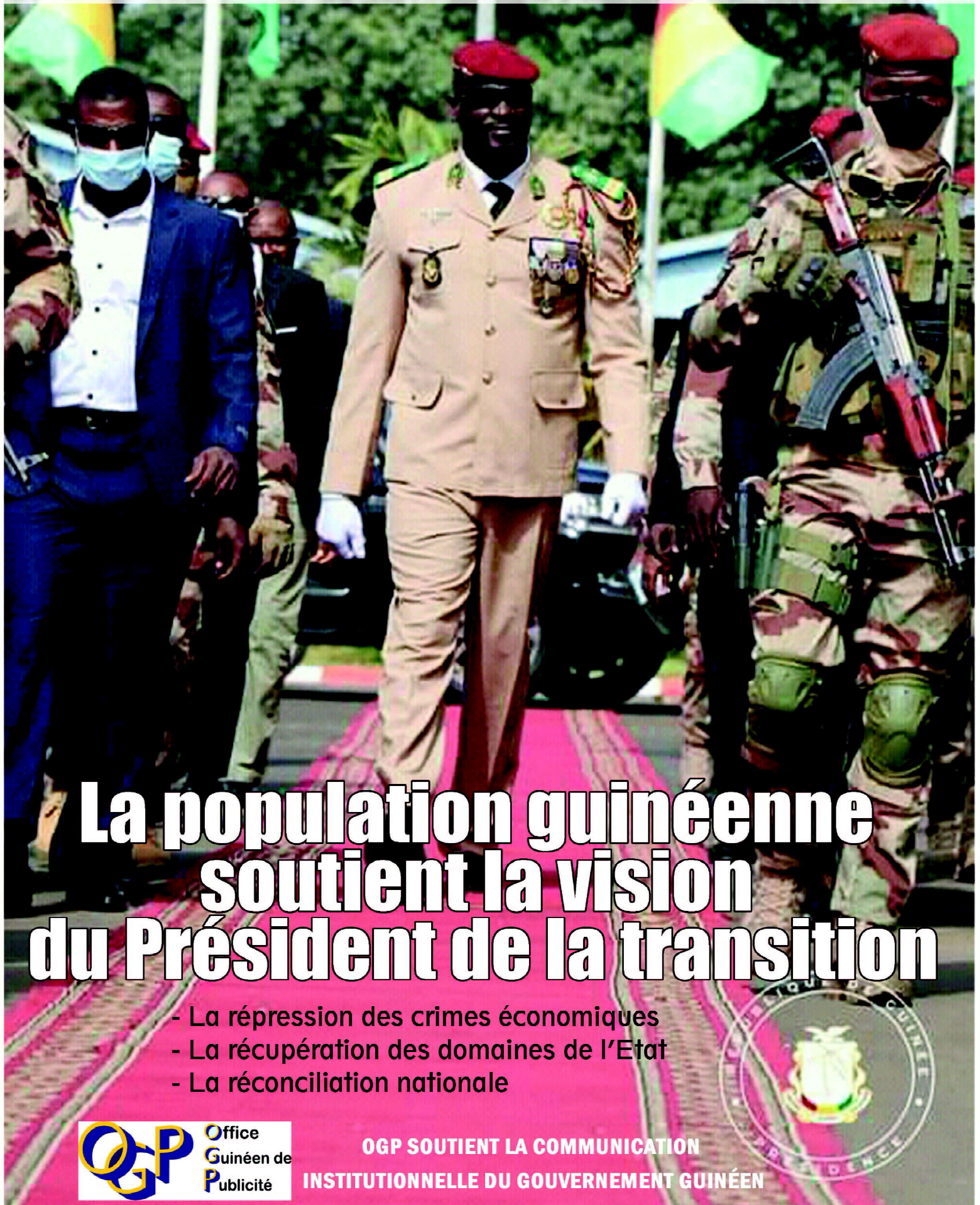
**JEU DES 7 ERREURS**

*En reproduisant son dessin, caricaturiste a volontairement commis 7 erreurs. Retrouvez-les*





SON EXCELLENCE COLONEL MAMADI DOUMBOUYA PRÉSIDENT DU CNRD  
PRÉSIDENT DE LA TRANSITION  
CHEF SUPRÊME DES ARMÉES



# La population guinéenne soutient la vision du Président de la transition

- La répression des crimes économiques
- La récupération des domaines de l'Etat
- La réconciliation nationale

